

Servitudes d'utilité publique

Une servitude d'utilité publique doit avoir fait l'objet d'une enquête publique et d'un acte officiel (loi, décret, arrêté). Elle est alors opposable aux tiers et doit obligatoirement figurer au Plan Local d'Urbanisme dans un souci de bonne information du public.

Symbole	Nom officiel de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Acte d'institution	Observations	Bénéficiaire ou services à consulter
A 4	Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux.	Loi du 8.04.1898 Code rural et loi du 16.12.1964, Décret 59.96 du 7.01.1959 et décret 60.419 du 25.04.1960.	Arrêté préfectoral du 25.03.1907.	S'applique à tout le département.	D.D.T.M.
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.	Loi 62-904 du 4.8.1962, Décret 64-153 du 15.2.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		COMMUNE
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques. Servitudes de périmètre de protection modifié autour des monuments historiques	Loi du 31.12.1913. Loi SRU du 13.12.2000 Ordonnance du 08.09.2005 Code du Patrimoine Art. L.621-30-1	Inscription MH arrêté préfectoral du 25.02.1946. Inscription MH arrêté préfectoral du 20.09.2013	Croix du XV ^{ème} du cimetière.	D.R.A.C. / S.T.A.P. Hôtel de Blossac 6 rue du Chapitre CS 24405 35044 RENNES CEDEX
AS 1	Servitudes liées aux périmètres de protection des eaux potables.	Loi n° 64-1245 du 16.12.1964. Décret 61.859 du 01.08.1961 modifié par décret n° 67.1093 du 15.12.1967. Circulaire du 10.12.1968.	Arrêté préfectoral de DUP en date du 27.11.1998.	Captage de la Noë	D.D.A.S.S.
EL 11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long de routes express et des déviations d'agglomérations.	Code de la voirie routière, Loi du 03.01.1969 Décret du 18.08.1970 Décret du 19.08.1986	Décret du 13.09.1991 Décret du 19.08.1986	RN 137	D.D.T.M. / S.G.T.

Symbole	Nom officiel de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Acte d'institution	Observations	Bénéficiaire ou services à consulter
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.	Loi du 15.06.1906. Loi du 8.4.1946 article 35. Ordonnance du 23.10.1958, décrets du 06.10.1967, du 11.06.1970 modifié et du 15.10.1985	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié DUP 29.05.1997	Canalisations de transport de gaz : ▪ Ø 200 Bréal/Montfort - Saint-Grégoire ▪ Ø 150 Montgermont - Dol	D.R.E.A.L. GDF Région Ouest 61, av. Pierre Piffault ZIS CP 70531 72025 LE MANS
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.06.1906. Loi du 08.04.1946 (art.35). Ordonnance du 23.10.1958. Décrets du 06.10.1967 et du 11.06.1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral en application du décret du 11.06.1970 modifié.	Réseau électrique – HTA Réseau HTB transport	ERDF 64 Bd Voltaire – CS 76504 – 35055 RENNES Cedex RTE - Réseau de Transport d'Electricité 75 bd Gabriel Lauriol BP 42622 44326 NANTES Cedex 3
INT 1	Servitude au voisinage des cimetières.	Code des collectivités territoriales.			Préfecture
PPRI	Servitudes de Plan de Prévention du Risque Inondation sur le bassin de la Vilaine en région rennaise et sur le bassin de l'Ille et de l'Illet.	Loi n°2003-699 du 30.07.2003 Loi n°2004-811 du 13.08.2004 Décret n°90-918 du 11.10.1990 Décret n°2004-374 du 29.04.2004	Arrêt Préfectoral du 10 décembre 2007	Concerne l'Ille	D.D.T.M.
PT1	Servitudes de protection radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques.	Code des P.T.T.	Décret du 06.07.1961	Centre de Cesson Sévigné (zone de protection R = 3000 m)	France Télécom DOT
PT1	Servitude relative à la protection des réceptions radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.	Article L.57 à L.62, L.64 et R.27 à R.38 du Code des Postes et des Communications Electroniques	Décret n° IOCG 1117541D du 19.09.2011	Centre radioélectrique de Rennes	Mr le Préfet de la zone défense ouest S.Z.S.I.C. 2 place Saint Melaine CS 96417 35064 RENNES Cédex

Symbole	Nom officiel de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Acte d'institution	Observations	Bénéficiaire ou services à consulter
PT2	Servitudes de protection radioélectrique contre les obstacles.	Code des Postes et des Télécommunications.	Décret du 31.12.1965 Décret du 30.04.1981 Décret du 14.05.1990 Décret n° DEFD1239842D du 30.11.2012	Liaison Cesson Sévigné – Longaulnay Liaison Cesson Sévigné – Combourg Liaison Hertzienne Melesse – Rennes Liaison hertzienne de Beignon (camp de Coetquidan-Morbihan) – à Saint Aubin du Cormier (la Lande d'Ouée-Ille et Vilaine)	France Télécom DOT DDTM Ille et Vilaine – Service SECTAM 12 rue Maurice Fabre Bâtiment Le Morgat CS 23167 35031 RENNES CEDEX
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications.	Loi n° 52-223 du 27.02.1952. Décret n° 62-273, 274, 275 du 12.03.1962. Articles L.46 à L.53, L.66 à L.71, R.43 et D.407 à D.411 du Code des Postes et des Télécommunications.	Arrêté Préfectoral du 17.01.1995	Câble n° F 235. St Malo – Rennes.	France Télécom UIR Côte d'Armor - Ille-et-Vilaine
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Loi du 15.07.1845, décret du 22.03.1942, Loi N°66-1066 du 31.12.1966	Article 6 du décret du 30.10.1935	Ligne Rennes - Saint-Malo	Réseau Ferré de France.
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement.	R 244-1 et D 244-1 à D 244-4 du Code de l'aviation civile et L 126-1, R 126-1 du CU.	Arrêté du 25.07.1990. Circulaire du 25.07.1990.	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation	DAC Ouest D.D.T.M. / B.A.